



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/106

**Objet : Enfance-Jeunesse : approbation de l'avenant 2020 conclu avec l'Association
« Accueil de Loisirs en Pays d'Agout - ALPA »**

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention pluriannuelle conclue entre la CCLPA et l'Association « ALPA » qui gère les accueils de loisirs à Saint-Paul Cap de Joux et Vielmur sur Agout. Cette convention comprend deux socles, une partie fixe pour trois ans et un avenant qui est discuté annuellement. Il rappelle que le financement pour les accueils de loisirs de l'ALPA, dans le cadre de la partie fixe correspond à 65.000 € par an.

Le projet d'avenant 2020 pour un montant à 20.000 € correspond au besoin de financement pour équilibrer le budget en relation avec :

- L'augmentation de l'activité (fréquentation + 7.3 %)
- La valorisation des Contrats d'Engagement Educatif (CEE)
- Le besoin de reconstituer le fonds associatif

Le montant des subventions versées pour l'année 2020 à l'association « ALPA » s'élèverait donc à 85.000 €. Monsieur le Président rappelle que la CAF du Tarn rembourse une partie de ce financement à hauteur de 55 % du montant socle dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant 2020 à conclure avec l'Association « Accueil de Loisirs en Pays d'Agout - ALPA ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité (Mme Christine VALERO ne prenant pas part au vote) :

- approuve l'avenant 2020 à conclure avec l'Association « Accueil de Loisirs en Pays d'Agout - ALPA », comme détaillé ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,

Thierry BARDOU